

### **Espace communal d'activités : demande de location**

Location d'un local d'environ 150 m<sup>2</sup> au sein de l'espace communal d'activités à Monsieur COUFFINHAL, responsable de l'entreprise « Armor Garden », entretien des espaces verts, embellissement, restauration à TREDION.

Le loyer est fixé à 275€ HT mensuel soit 330 € TTC mensuel soit un loyer annuel à 3 300 € HT soit 3 960 € TTC. Il est précisé que le local loué sera entouré d'une cloison bois d'une hauteur maximum de 2m50.

La taxe foncière sera proratisée à l'ensemble de la surface louée. Les charges éventuelles liées au bâtiment (eau électricité assainissement collectif et téléphone etc... ) seront à la charge du locataire. Ce local sera loué en l'état où il se trouve actuellement.

Le contrat de bail commercial sera conclu entre la commune et M. COUFFINHAL (ARMOR GARDEN) et définira les modalités.

Tous les frais liés à la location (contrat de bail commercial, état des lieux, autres...) seront à la charge du locataire.

Le contrat de bail sera établi par l'office notarial d'Elven.

### **Création d'un budget - Lotissement**

Création d'un nouveau budget Annexe assujetti à la TVA intitulé «Lotissement Blénan» pour le futur lotissement réalisé Impasse de Blénan.

### **EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DÉCEMBRE 2021**

#### **Mme POZZA-ADAM - Projet champignonnière La Grand Mare**

Avis favorable à la demande de Mme POZZA-ADAM pour l'installation de son activité agricole Champignonnière - sur la parcelle cadastrée section B n°414 pour une superficie d'environ 2 500 m<sup>2</sup>, située à la Grand Mare.

Le montant annuel correspondant à cette location sera de 37.50 €, révisable (terre agricole).

Le contrat de bail sera conclu entre la commune et Mme POZZA-ADAM, ce qui définira les modalités.

Les charges éventuelles liées à l'installation (eau électricité etc... ) ainsi que tous les frais liés à la location (contrat de bail, état des lieux, autres...) seront à la charge du preneur.

Le contrat de bail sera établi par l'office notarial d'Elven.

La parcelle est desservie par une servitude de passage d'une largeur maximum de 3m50.

La commune conserve une bande de 5 m de large à l'est qui permettra l'accès au sud de la parcelle. Les frais liés à la desserte de la parcelle en eau et électricité seront supportés par la commune.



### **Plan de situation projet champignonnière**

#### **Acquisition de la parcelle section F n°167 Etang aux Biches**

Acquisition de la parcelle cadastrée section F n°167 d'une superficie de 5603 m<sup>2</sup> appartenant aux consorts FROMAGER à 1€ le m<sup>2</sup> afin de constituer une réserve foncière dans le cadre du projet d'aménagement de l'espace de loisirs les Biches.

#### **Commune d'Elven - Participation financière frais de fonctionnement Ecole publique Catherine Descartes**

La commune d'ELVEN sollicite la commune de TREDION pour une participation financière aux dépenses de fonctionnement de l'école publique René Descartes d'ELVEN, la commune ne disposant pas d'école publique sur son territoire.

Le montant demandé correspond au coût de fonctionnement d'un élève de maternelle ou primaire.

- **16 élèves** en classe de primaire domiciliés sur la commune de TREDION sont scolarisés à l'école publique d'ELVEN pour l'année scolaire 2020-2021.

Coût des dépenses de fonctionnement d'un élève en classe de primaire :

352.17 € pour 2020-2021 Soit un total de **5 634.72 €**

- **5 élèves** en classe de maternelle domiciliés sur la commune de TREDION sont scolarisés à l'école publique d'ELVEN pour l'année scolaire 2020-2021.

Coût des dépenses de fonctionnement d'un élève en classe de maternelle :

1008.03 € pour 2020-2021 Soit un total de **5 040.15 €**

**Soit un total de 10 674.87 €**

#### **Commune de Plaudren - Participation financière frais de fonctionnement école publique "Le sac de billes"**

La commune de PLAUDREN sollicite la commune de TREDION pour une participation financière aux dépenses de fonctionnement de l'école publique « Le sac de Billes », la commune ne disposant pas d'école publique sur son territoire.

Le montant demandé correspond au coût de fonctionnement d'un élève de maternelle ou primaire.

- **1 élève** en classe de maternelle domicilié sur la commune de TREDION est scolarisé à l'école publique de PLAUDREN pour l'année scolaire 2017-2018.

Coût des dépenses de fonctionnement d'un élève en classe de maternelle :

985.31 € pour 2017-2018 ainsi que 33 € pour les frais de fournitures scolaires

- **1 élève** en classe de maternelle domicilié sur la commune de TREDION est scolarisé à l'école publique de PLAUDREN pour l'année scolaire 2018-2019.

Coût des dépenses de fonctionnement d'un élève en classe de maternelle :

1111.36 € pour 2018-2019 ainsi que 33 € pour les frais de fournitures scolaires

- **1 élève** en classe de primaire domicilié sur la commune de TREDION est scolarisé à l'école publique de PLAUDREN pour l'année scolaire 2019-2020.

Coût des dépenses de fonctionnement d'un élève en classe de primaire :

420.20 € pour 2019-2020 ainsi que 33 € pour les frais de fournitures scolaires

**Soit un total de 2 615.87 €**

### Commune d'Elven - Participation financière Accueils de Loisirs sans hébergement 3-11 ans et 10-17 ans

La commune a signé une convention de partenariat avec ELVEN afin que les Trédionnais puissent bénéficier du service enfance jeunesse au même titre que les Elvinois.

Dans le cadre de la convention, la commune d'Elven sollicite une participation financière de **18 649.21 €** correspondant au reste à charge pour la commune concernant les accueils de loisirs 3-11 ans et 10-17 ans pour l'année 2020.

### Ecole Saint Martin - Participation financière frais de fonctionnement 2021/2022

La commune dispose d'un contrat d'association avec l'Ecole Saint Martin.

La participation communale s'élève par élève à :

classes maternelles : 1 053 €

classes primaires : 346 €

### Demande de subvention Ecole Saint Martin - Classe de neige

Les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 de l'école Saint Martin partent en classe de neige.

Subvention exceptionnelle de 100 € par élève participant à la classe de neige.

### Demande de subvention APEL - Ecole Saint Martin

Subvention exceptionnelle de 378 € à l'A.P.E.L pour l'organisation du spectacle de Noël pour les enfants de l'école.

### Demande de subvention - travaux sacristie

La commune de TREDION a décidé d'effectuer des travaux de rénovation de la sacristie.

Aussi dans le cadre de cette rénovation, il convient de solliciter les subventions afférentes à cette opération.

Le coût prévisionnel de l'opération est le suivant :

#### Coût de l'opération :

Honoraires : maîtrise d'œuvre, SPS et autres 3 000.00 €

Montant des travaux : 29 833.53 €

Marge pour imprévus (3% du montant des travaux)  
895.00 €

Total (H.T.) 33 728.53 €

T.V.A. (20%) 6 745.70 €

**Total (T.T.C.) 40 474.23 €**

### Maitrise d'œuvre—Bâtiment à usage de bureaux

#### Rue du Calvaire

La commune a décidé la réhabilitation thermique d'un bâtiment à usage de bureaux rue du Calvaire.

Il est proposé de retenir le cabinet Bléher (Plumelec) pour la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 28 269.86 € HT et une mission diagnostic de 3 800 € HT.

Dans le cadre de ces travaux, il est nécessaire de prévoir une division parcellaire afin d'individualiser ce bâtiment.

### Attribution du marché - Réfection de voirie communale

L'entreprise **COLAS (VANNES)** est retenue pour un montant de base de **49 852.78 € HT soit 59 823.34 € TTC**

**Objet : Réfection de la voirie communale allant vers le cimetière/services techniques et le parking du stade**



### **PROJET DE JARDINS FAMILIAUX**

La commune dispose d'une parcelle de terre agricole à la sortie du bourg, en bordure de la départementale menant à Saint Guyomard.

Un projet privé de champignonnière est en cours de finalisation sur une partie de la parcelle. L'autre partie pourrait être consacrée à la création de jardins partagés / familiaux. Ce projet serait dans l'idéal porté par une association qui aurait en charge sa gestion opérationnelle (élaboration d'un règlement puis de son application, conventions avec les membres associés, etc.) La commune fait appel aux volontaires qui souhaitent s'investir dans ce projet. Contact en mairie au 02.97.67.11.33.



Collecte des encombrants

**COLLECTE DES ENCOMBRANTS**

Pour se débarrasser de déchets encombrants, Golfe du Morbihan – Vannes agglomération organise trois collectes par an sur la commune. L'inscription est obligatoire au **02 97 68 33 81**. Pour la prochaine collecte, il est possible de s'inscrire jusqu'au **mardi 18 janvier midi (date limite d'inscription et non pas jour de collecte des encombrants)**. Les modalités plus précises seront ensuite données par téléphone aux personnes souhaitant et pouvant bénéficier du service). Cette collecte concerne les objets volumineux (literie, meubles démontés, gros électroménager), dans la limite de 1m<sup>3</sup> par enlèvement. Les déchets doivent être déposés en bordure de voie publique la veille au soir précédent le jour annoncé de la collecte.

Tout dépôt d'encombrant n'ayant pas fait l'objet d'une inscription sera considéré comme un dépôt sauvage, il ne pourra être collecté par l'agglomération et sera susceptible de faire l'objet d'une verbalisation et d'un nettoyage facturé par la commune. Plus d'informations : **02 97 68 33 81**

[www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh](http://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh)